NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

AVENUE HENRI BARBUSSE (R.D.154)
Mesures définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU le règlement des marchés en vigueur approuvé par arrêté municipal,

CONSIDERANT qu'il y a eu lieu de prendre des dispositions définitives concernant le stationnement des commerçants du marché qui se tient le samedi à la halle Barbusse, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **16 décembre 2023 avenue Henri Barbusse** tous les **samedis de 5 heures à 14 heures 30 :**

- **Interdiction de stationner à tous les véhicules, sauf aux véhicules des commerçants du marché identifiés comme tels, côté impair sur le tronçon compris entre l'impasse Michelet et le n°35.**

Tout stationnement en infraction à la présente disposition est réputé gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. **Les véhicules laissés en stationnement seront** retirés **immédiatement** de la voie et **mis en fourrière** dans les conditions prévues à l'article L 325 du Code précité.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Secteur Commerce et Artisanat – Service AFLC – Direction du Développement Urbain.

FAIT EN MAIRIE, LE

07 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE

08 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon